

CONCEPT DE CORRIDOR LE LONG DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY

Présenté à la Ville de Québec dans le cadre de la consultation
publique concernant le projet de Plan vert, bleu, blanc

2^e édition

Conseil de bassin de la rivière Montmorency

- juin 2009 -

La table ronde de l'eau



5 rue du Temple C.P. 5187
Québec (Qc) G1E 4Z8



(418) 821-7056



(418) 821-7081

Équipe de rédaction de la 1^e édition

- Rédaction : Marie-Josée Racine, Chargée de projet CBRM
Michel Leclerc, ing., Ph.D
- Révision : Jean Landry, Directeur, CBRM
- Cartographie : Marie-Josée Racine
- Campagne de terrain : Marie-Josée Racine
Marianne Masse-Grenier
Nicolas Hamelin

Équipe de rédaction de la 2^e édition

- Mises à jour : Jean Landry, Directeur CBRM
Payse Mailhot, Chargée de projet CAGEQ et CBRM
Michel Leclerc, ing. Ph.D, Président CBRM

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES FIGURES	IV
1. INTRODUCTION	1
2. LOCALISATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE CORRIDOR	2
3. TRACÉ PROPOSÉ ET VARIANTES	4
4. SITES D'INTÉRÊT À METTRE EN VALEUR ET/OU À PROTÉGER.....	9
4.1. LE BARRAGE DES MARCHES-NATURELLES	9
4.2. LA PLAGE DU RÉSERVOIR DES MARCHES-NATURELLES	10
4.3. LA VALLÉE SÈCHE DE LA RIVIÈRE FERRÉE.....	10
4.4. LES RUINES DE L'USINE MONTMILLS	11
4.5. LE MARAIS DU CAMPING MUNICIPAL DE BEAUPORT.....	12
4.6. LE LAC DU DÉLAISSÉ	13
4.7. LA PROPRIÉTÉ D'HYDRO-QUÉBEC DU SECTEUR DES TROIS-SAULTS	13
4.8. LA STATION DE POMPAGE DES ÎLETS DE LA VILLE DE QUÉBEC.....	15
4.9. LE MILIEU HUMIDE DU SECTEUR DES ÎLETS : LE RIGOLET	17
4.10. LA PLAGE DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY	20
5. CONCLUSION ET ÉTAPES À VENIR	21
6. BIBLIOGRAPHIE	22

Liste des Figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE D'INTÉRÊT.....	3
FIGURE 2 : DIMENSION DE LA VOIE MIXTE (CYCLABLE ET PÉDESTRE) PROJETÉE	5
FIGURE 3 : TRACÉ POTENTIEL ET SITES D'INTÉRÊT À METTRE EN VALEUR ET À PROTÉGER	6
FIGURE 4 : LE BARRAGE DES MARCHES-NATURELLES, PROPRIÉTÉ DE BORALEX ÉNERGIE (SOURCE : SÉPAQ).....	9
FIGURE 5 : RUINES DE L'USINE MONTMILLS À BEAUPORT (SOURCE : CBRM).....	11
FIGURE 6 : LE MARAIS DU CAMPING MUNICIPAL DE BEAUPORT (SOURCE : CBRM).....	12
FIGURE 7 : LAC DU DÉLAISSÉ (SOURCE : CBRM).....	13
FIGURE 8 : UN DES TROIS SAULTS DU SECTEUR DU MÊME NOM (SOURCE : CBRM).....	14
FIGURE 9 : DÉCHETS LAISSÉS SUR LA PLACE PAR LES VISITEURS (SOURCE : CBRM)	15
FIGURE 10 : PLAGE À LA HAUTEUR DU RAPIDE DES TROIS-SAULTS (SOURCE : CBRM)	15
FIGURE 11 : VUE AÉRIENNE DES BASSINS DE CAPTATION D'EAU POTABLE DU POSTE DES ÎLETS DE LA VILLE DE QUÉBEC (SOURCE : GOOGLE)	16
FIGURE 12 : VUE DU MILIEU HUMIDE (RIGOLET) À PARTIR DE LA SABLIERE ET DU SENTIER LE LONGEANT (SOURCE : CBRM)	18
FIGURE 13 : PNEUS RETROUVÉS DANS LE RIGOLET (SOURCE : CBRM)	19
FIGURE 14 : EXPLOITATION DE LA SABLIERE À PROXIMITÉ DU RIGOLET (SOURCE : CBRM)	19
FIGURE 15: PLAGE SUR LA RIVE EST DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY (SOURCE : CBRM).....	20

1. Introduction

Organisme à but non lucratif, le Conseil de bassin de la rivière Montmorency (CBRM) veille à la pérennité de la ressource eau et de ses usages ainsi qu'à promouvoir la protection et la mise en valeur du territoire du bassin versant de la rivière Montmorency en concertation avec tous les usagers et les gestionnaires de cette ressource. Pour ce faire, le gouvernement du Québec lui a conféré le mandat d'élaborer et d'assurer le suivi du Plan directeur de l'eau (PDE) tel que défini dans la politique nationale de l'eau et le cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires.

La rivière Montmorency est l'un des cours d'eau les mieux conservés de la grande région de Québec. Or, les berges de cette dernière sont pour la plupart de tenure privée (surtout en rive est), offrant peu d'accès publics à l'eau. D'ailleurs, dans son PDE approuvé en 2007 par le gouvernement du Québec, le CBRM désignait l'accessibilité à l'eau comme l'un des enjeux prioritaires.

Au mois de mars 2005, la Ville de Québec présentait en consultation publique une version préliminaire de son Plan Directeur d'Aménagement et de Développement (PDAD) à l'intérieur de laquelle un projet de corridor cyclable était évoqué le long de la rive ouest de la rivière Montmorency, entre le fleuve Saint-Laurent et le lac du Délaissé. Dans le cadre de cette consultation, le CBRM a déposé un mémoire dans lequel il proposait l'extension de ce corridor jusqu'aux limites nord de l'arrondissement de Beauport (Île Cantaloup), sans toutefois proposer de tracé.

Toujours en 2005, dans le cadre d'un mandat spécifique de la Ville de Québec, le CBRM produisait un document de réflexion faisant état d'un concept de corridor récréo-aquatique pour les deux rives de la rivière Montmorency. Ce document qui a constitué la première édition du présent mémoire, proposait un concept de corridor récréo-aquatique comprenant des variantes de tracé et différentes actions de mise en valeur, de protection et d'accessibilité aux rives de la rivière Montmorency le long de ce parcours, autant sur le territoire de la Ville de Québec que sur celui de la municipalité de Boischatel.

Il est à noter qu'au départ, ce document de réflexion devait être soumis uniquement à la Ville de Québec puisqu'il devait concerner que son territoire. Cependant, étant donné la portée naturelle du projet qui s'étend aux deux rives, il a semblé évident d'y inclure une partie du territoire de la municipalité de Boischatel afin de pouvoir offrir un projet de corridor plus important, comportant davantage de sites protégés ou à mettre en valeur, et donnant un accès de qualité à certains tronçons de la rivière encore méconnus et susceptibles d'être dégradés.

La seconde édition de ce mémoire ne constitue pas une étude de faisabilité ni un plan d'aménagement. Il présente le territoire concerné par ce corridor récréo-aquatique et propose quelques paramètres

d'implantation pour un usage mixte (cyclable, pédestre et propice à la pratique de ski de fond ou de raquette), un tracé potentiel et des variantes ainsi que les sites d'intérêt à mettre en valeur et à protéger sur son parcours. Finalement, une série d'étapes visant la concrétisation de ce projet sont identifiées.

2. Localisation du territoire concerné par le corridor

Le corridor récréo-aquatique, cyclable, pédestre et propice à la pratique de ski de fond ou de raquette débiterait à une passerelle à ériger au bout de la rue de la Sérénité, pour se rendre jusqu'au pont multifonctionnel (au sud de l'Île Cantaloup) en amont, formant ainsi une boucle fermée. Des tronçons satellites pour usage pédestre seulement (raquette en hiver) compléteraient le circuit vers le parc des Résurgences à l'est et vers le Golf Le Montmorency à l'ouest. La Figure 1 illustre le secteur d'intérêt.

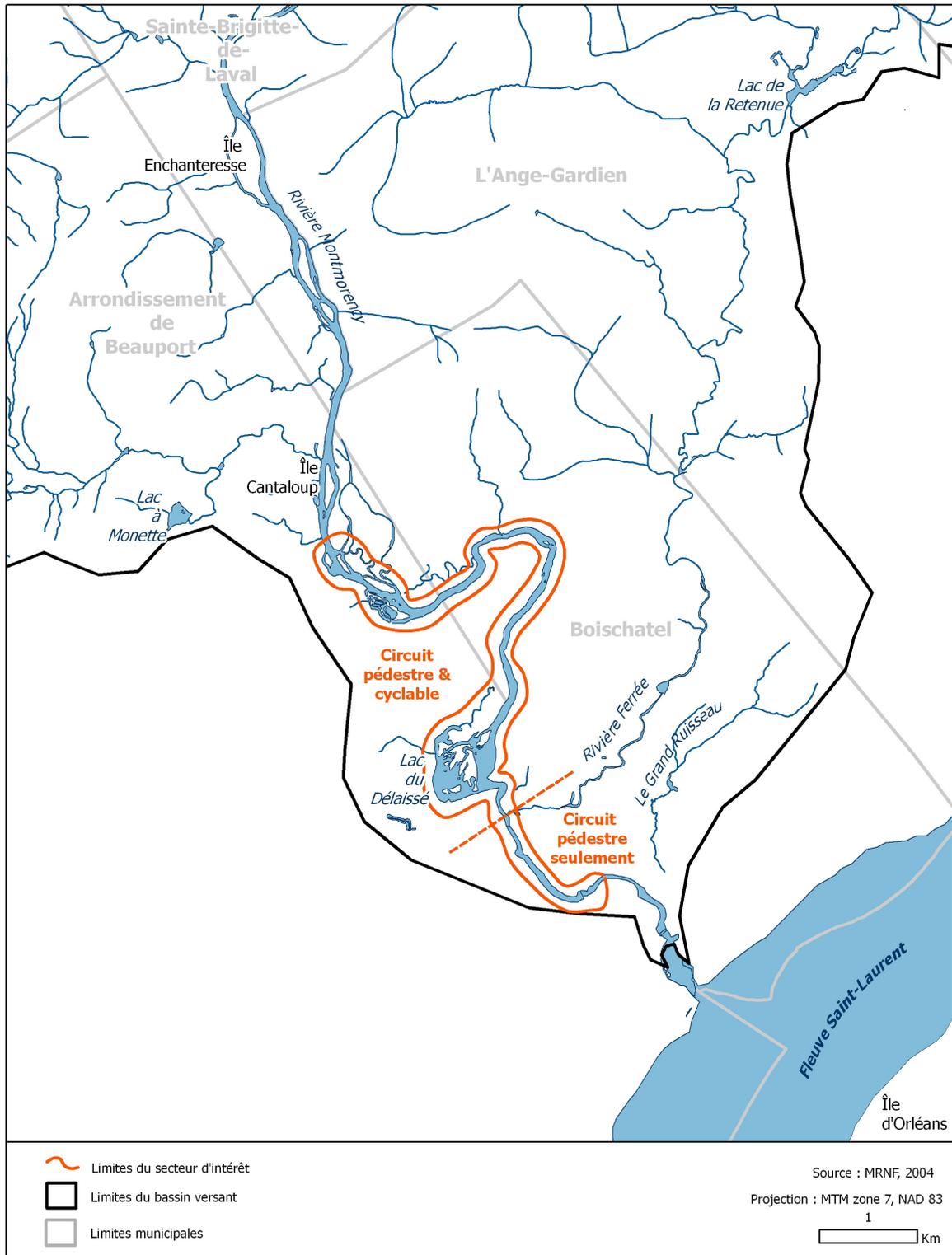


Figure 1 : Localisation de la zone d'intérêt

3. Tracé proposé et variantes

L'objectif de ce mémoire est de donner une idée générale du tracé proposé. Pour cette raison, plusieurs détails ne seront pas discutés ici, tels l'éclairage, le stationnement, la signalisation, l'entretien, les délinéateurs, les bordures, les clôtures et les par-vents, l'aménagement des intersections, des traverses, les accès à la voie cyclable et les aménagements connexes. Une option principale de tracé est proposée ainsi que quelques variantes, ayant à l'esprit le plus possible l'évitement des terrains privés et l'usage d'infrastructures existantes, publiques ou informelles. Le corridor proposé pour la boucle nord est polyvalent, c'est-à-dire pratiqué par les cyclistes et les randonneurs en été et les skieurs nordiques en hiver. Il est proposé que la voie cyclable soit bidirectionnelle et aménagée en criblure de pierre. Ce matériel comporte plusieurs avantages : il est facile à réparer, ne fissure pas, offre généralement une surface de roulement confortable et s'intègre bien à un environnement naturel. Il est aussi facile à joindre aux voies cyclables ou routières existantes (Vélo Québec, 1996).

Une voie aménagée afin de séparer les cyclistes ou skieurs des randonneurs (incluant la raquette) nécessite une largeur minimale de 6,25 m (Vélo Québec, 1996), permettant une vitesse de circulation de 30 km/h. Dans le cas où cette largeur serait trop importante pour le milieu, on pourrait envisager une circulation des cyclistes et piétons sur la même voie, faisant un minimum de 4,75 m (Figure 2). Certains tronçons proposés pourraient être intégrés au réseau routier existant, ne pouvant longer les rives, dû à la présence de propriétés privées. Comme certaines parties du tracé proposé sont actuellement empruntées par les véhicules tout terrain (VTT) et motoneiges et que ces pratiques risquent d'entrer en conflit avec les autres usages ainsi qu'avec la mise en valeur et la protection de différents sites proposés, le corridor devra comporter des infrastructures empêchant l'accès des véhicules motorisés aux sentiers.

Quant aux portions uniquement pédestres du circuit, soit en aval de la rue de la Sérénité, l'aménagement est plus sommaire et pourrait ressembler à la portion pédestre du sentier mixte.

Dans son ensemble, le tracé proposé fait environ 11 km sur la rive ouest et 10 km sur la rive est de la rivière Montmorency. Sur la Figure 3, on observe que certains tronçons du tracé présentent des infrastructures existantes (sentier, route, pont et passerelle) alors que d'autres nécessiteraient de nouveaux aménagements, certains assez importants, mais non essentiels.

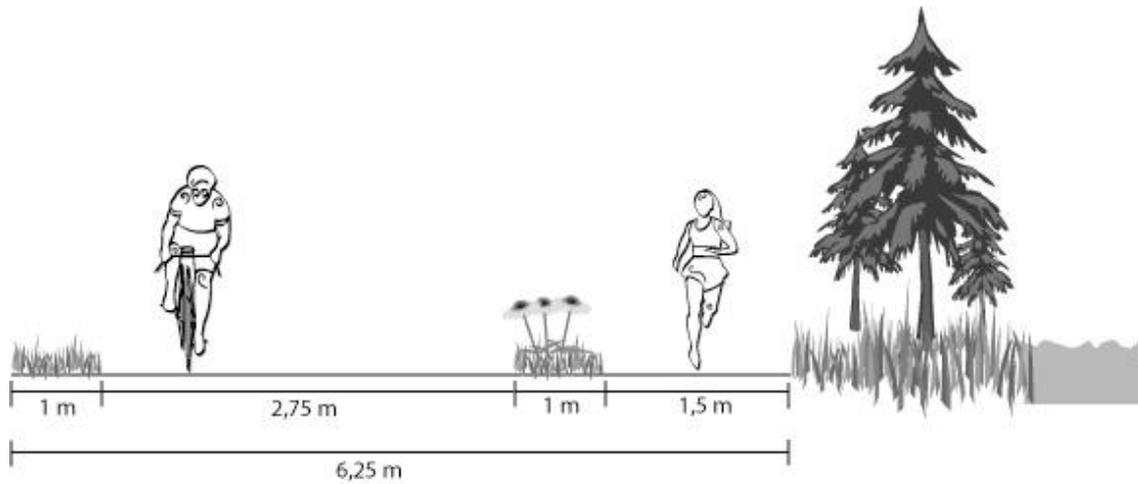


Figure 2 : Dimension de la voie mixte (cyclable et pédestre) projetée

Afin de former une boucle incluant les deux rives, il est nécessaire de traverser le cours d'eau en deux points au nord, via le pont multifonctionnel qui existe déjà, et au sud, par une passerelle qu'il faudrait construire à la hauteur du camping municipal de Beauport (rue de la Sérénité). À cet endroit, la rivière est très étroite et encaissée dans le roc calcaire, donc non problématique sur le plan des inondations. Les deux traversées de la rivière mentionnées (Figure 3) permettraient aux cyclistes et skieurs de parcourir l'ensemble du circuit en boucle, plutôt que de se limiter à un aller-retour d'un seul côté de la rivière. Le cas échéant, il est à noter que la passerelle aménagée sur la rivière devra avoir une largeur d'au moins 4,5 m (Vélo Québec, 1996). Une seconde passerelle de type piétonnier seulement, ou de simples escaliers, permettraient de traverser la vallée sèche de la rivière Ferrée pour rejoindre un sentier pédestre menant au parc des Résurgences (Figure 3). Ce segment pédestre ne ferait donc pas partie du circuit cyclable.

L'aménagement de la rive ouest de la rivière serait facilement réalisable puisque la plupart des secteurs touchés par le tracé appartiennent à la Ville de Québec, ou encore à CSL-Loma, avec qui le CBRM a déjà entamé des discussions concernant ce projet. Le corridor récréo-aquatique projeté est perçu comme un facteur d'attraction majeur et un élément clé du réaménagement éventuel des sablières Loma (200 ha) en zone résidentielle. Peu de négociations de servitude de passage apparaissent nécessaires dans les zones identifiées.

Le point de départ du corridor ouest est localisé à l'éventuelle passerelle de la rue de la Sérénité. Il aurait un court embranchement pédestre derrière la rue de la Licorne de l'arrondissement de Beauport, où il existe d'ailleurs déjà un sentier en gravier concassé qui relie l'un des parcours du golf de Courville au Camping municipal de Beauport.

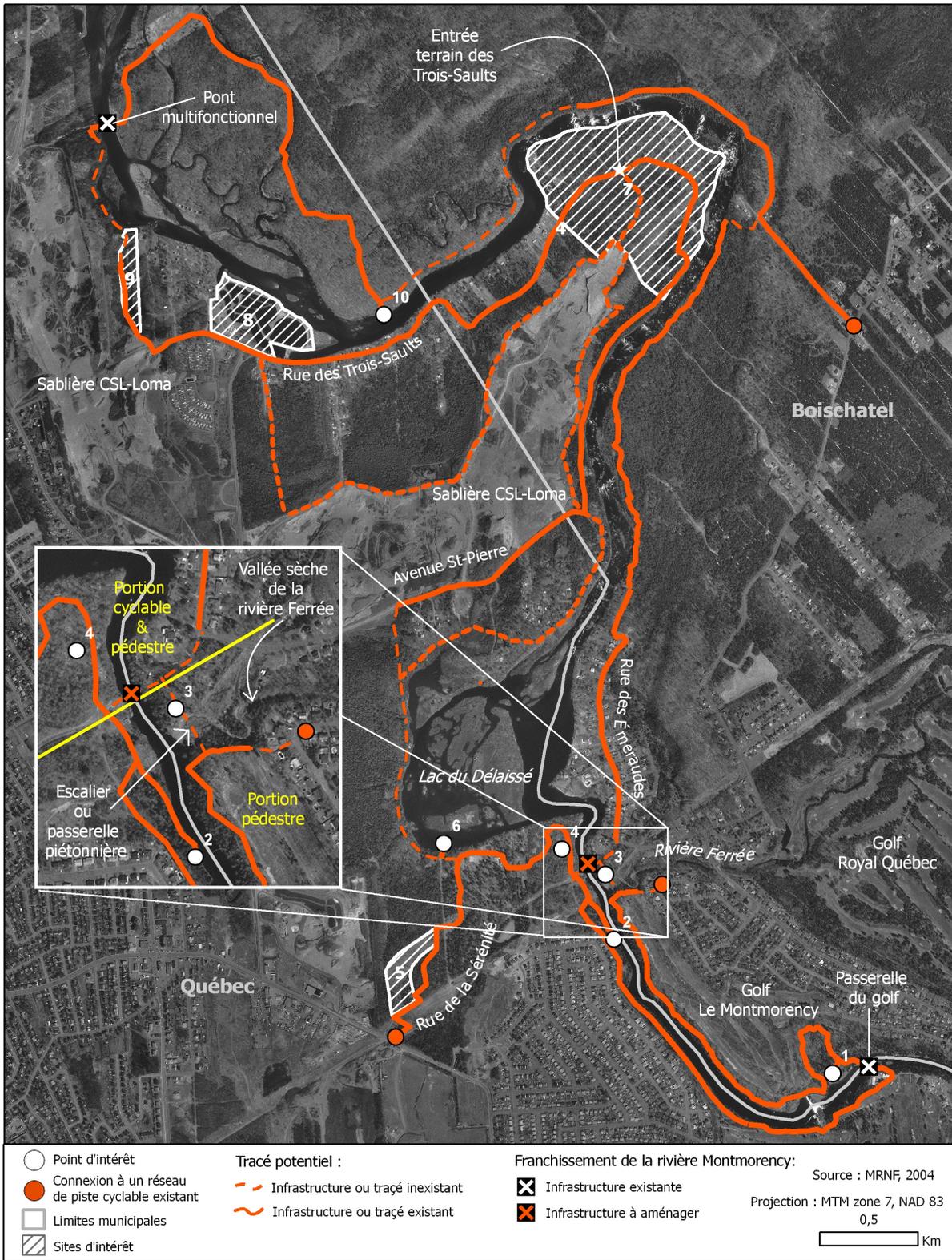


Figure 3 : Tracé potentiel et sites d'intérêt à mettre en valeur et à protéger

À partir de la passerelle de la rue de la Sérénité, le tracé principal se raccorderait immédiatement au Camping municipal de Beauport d'où part un réseau de pistes de ski de fond déjà existant. Ce réseau pourrait être étendu à l'ensemble du circuit cyclable au cours de l'hiver. À partir du camping, un autre sentier en pierre concassée existe déjà le long du lac du Délaissé et conduit jusqu'au coude que ce dernier fait avec la rivière. Le corridor longerait le lac (milieux humides surtout) pour rejoindre l'avenue Saint-Pierre, soit directement (variante ouest), soit *via* le pied du talus qui longe la rue Saint-Pierre (variante est). La dernière partie de la variante ouest (250 m) présente toutefois une pente assez abrupte, soit de 12%. Il faudrait l'asphalter et élargir la voie de 50 cm selon les normes de Vélo Québec (1966), en plus de créer un replat pour que les utilisateurs puissent prendre un élan avant de monter la pente, ou encore casser la pente en série de paliers. La variante est s'avère beaucoup moins abrupte, car elle ne prévoit pas d'atteindre le point haut de la rue Saint-Pierre. Toutefois, des négociations de servitude s'avéreront nécessaires pour en permettre l'aménagement (16 propriétés, dont deux appartiennent à la Ville de Québec). En revanche, plusieurs lots de cette zone font partie de la zone inondable (informelle) du lac du Délaissé et ne peuvent recevoir de construction, ce qui les désigne naturellement pour un usage récréatif léger. La variante est traverserait deux propriétés seulement, appartenant respectivement à la Ville de Québec et à CSL-Loma.

À partir de l'avenue Saint-Pierre, le sentier pourrait emprunter deux voies possibles : en longeant la rivière avec, le cas échéant, des servitudes de passage à négocier auprès de CSL-Loma et Hydro-Québec (variante est), ou encore, en longeant le périmètre de la sablière qui jouxte le tracé est en surplomb, cette possibilité étant du ressort de CSL-Loma. Dans le premier cas, un sentier informel existe déjà et le contact avec la rivière est direct. Dans le deuxième cas, le point de vue offert serait plutôt celui de la vallée que de la rivière elle-même. Dans les deux cas, le tracé rejoint le terrain des Trois-Saults, propriété d'Hydro-Québec et dont la gestion est confiée au CBRM. En raison de ses paysages aquatiques, de sa végétation et éventuellement de l'érection de facilités sanitaires et de pique-nique minimales, ce terrain peut constituer un premier relais important du réseau de pistes (voir le point 4.7).

À partir du point de sortie du terrain des Trois-Saults, le sentier pourrait emprunter deux voies possibles afin de rejoindre le relais suivant, situé au niveau du camping de l'Accueil Saint-Esprit et de la prise d'eau potable des Îlets, soit la rue des Trois-Saults ou un sentier à aménager au périmètre nord de la sablière. Dans le premier cas, le segment de sentier partirait du point d'entrée à l'ex-camping des Quatre-Vents d'Hydro-Québec et devrait cohabiter jusqu'au bout avec la circulation automobile sur une chaussée déjà étroite qui ne laisse pas beaucoup de place à un achalandage piétonnier ou cycliste. Par contre, c'est le seul à offrir quelques points de vue sur la rivière, mais l'accès aux rives est restreint par l'occupation privée. La deuxième option pour joindre la prise d'eau des Îlets consisterait à faire bifurquer le sentier de la rue des Trois-Saults (près de l'entrée du terrain d'Hydro-Québec) vers le boisé situé du

côté sud de la rue (propriété de CLS-Loma) pour rejoindre la sablière Loma (sentier informel existant). De là, le sentier pourrait longer le haut du talus (côté nord de la sablière) qui surplombe la vallée et emprunter certains aménagements existants, notamment l'endiguement construit pour contenir les crues majeures de la rivière Montmorency. Ce tracé pourrait tirer profit de l'existence de milieux humides (boisé humide des Trois-Saults), en plus d'être en contact direct avec les futurs lotissements résidentiels projetés pour la sablière réaménagée. De plus, il offrirait un point de vue très ouvert (champ visuel) sur la Ville de Québec. À la hauteur de la rue du Torrent, le tracé pourrait bifurquer dans le boisé acquis par la Ville de Québec.

Le poste de pompage des Îlets lui-même est appelé à connaître de profonds changements dans le futur étant donné le nouveau mode de captage (sous-fluvial) utilisé pour la prise d'eau potable (dû à l'insuffisance de l'ancien mode de captage et de la vulnérabilité des bassins de captage existants aux inondations et embâcles majeurs). La conversion de ce site en équipement récréo-touristique public pourrait être envisagée. Le cas échéant, cet attrait deviendrait un point de relais majeur du réseau projeté (voir le point 4.8). Une telle conversion donnerait aussi accès à la rivière à la population environnante, à la condition que son utilisation soit gérée adéquatement.

À partir du poste des Îlets, le sentier pourrait rejoindre le pont multifonctionnel, en empruntant un tracé aménagé à même le talus de la sablière (options offertes : en haut, dans le flanc ou dans le bas). Ce segment de tracé longe le marécage dit « du Rigolet », milieu appelé à servir de tampon (trop-plein de la rivière en crue, bassin de rétention urbain, marais filtrant pour protéger la prise d'eau des Îlets d'une contamination éventuelle) dans le cadre d'une future conversion des sablières de Beauport en développement résidentiel. Selon les indications de relief existant à la fin de l'exploitation, le drainage de ces lieux est organisé pour aboutir au Rigolet. L'existence de ce milieu humide pourrait servir à l'interprétation de l'hydrologie urbaine particulière à ce secteur (voir le point 4.9). Un sentier informel de VTT est déjà présent jusqu'à l'extrémité nord du Rigolet.

Pour ce qui est de la rive est de la rivière, le tracé traverse plusieurs propriétés privées. Sur le territoire de la Ville de Québec, on en dénombre 20, dont 7 appartiennent à CSL-Loma et 1 à la Ville de Québec. Du côté de Boischatel, la voie cyclable toucherait une douzaine de propriétés privées. Il faudrait alors entamer des négociations afin d'obtenir des servitudes de passage. À partir du pont multifonctionnel, le sentier pourrait être aménagé près d'une des pistes de VTT existantes pour rejoindre la rivière et la suivre tout le long du secteur des Trois-Saults. Il est important que le sentier proposé ne se mette pas en place aux dépens d'une piste de VTT existante au risque de générer un conflit d'usage. Par contre, la vocation cyclable/pédestre du sentier devra être clairement indiquée et ses accès limités.

Immédiatement en aval des Trois-Saults (rapides), un sentier informel existant permettrait le raccordement à la rue des Émeraudes à Boischatel. Sur un petit segment, le sentier pourrait alors emprunter la voie cyclable municipale et rejoindre la rive de la rivière vers la vallée sèche où la passerelle de la rue de la Sérénité permettrait de raccorder les deux rives vis-à-vis du Camping municipal de Beauport.

4. Sites d'intérêt à mettre en valeur et/ou à protéger

Dix sites devraient être mis en valeur et/ou protégés le long du sentier projeté (Figure 3). Les cyclistes, randonneurs et skieurs pourront apprendre, admirer ou être sensibilisés à ces lieux, tout en s'y reposant.

4.1. Le barrage des Marches-Naturelles

Cet ouvrage (Figure 4) est le seul à produire de l'hydroélectricité dans le bassin versant de la rivière Montmorency. La construction de ce barrage remonte à 1908 et son exploitation a cessé en 1966. Il a été réhabilité en 1992 pour être remis en service en 1995 par Boralex Énergie. Une aire d'arrêt avec un point de vue sur le barrage et la rivière ainsi qu'un panneau d'interprétation pourraient être aménagés (#1 sur la Figure 3). Le site communique avec le sentier principal par la voie d'un sentier pédestre en rive est, piste étroite qui longe le terrain de golf Le Montmorency et qui surplombe les falaises qui constituaient autrefois un canyon de roche calcaire. Dans l'environnement immédiat du barrage se trouvent les résurgences (parc du même nom) où surgissent de terre plusieurs ruisseaux alimentés par voie souterraine par la rivière Ferrée.



Figure 4 : Le barrage des Marches-naturelles, propriété de Boralex Énergie (source : SÉPAQ)

4.2. La plage du réservoir des Marches-naturelles

Ce site est accessible à pied *via* une descente à partir du sentier joignant le Camping municipal de Beauport et le quartier de Courville du côté ouest de la rivière. Cette rive sableuse pourrait permettre aux utilisateurs de se reposer, de profiter de la rivière, voire même de s'y baigner (#2 sur la Figure 3). Une aire de repos, un banc, une poubelle et un panneau d'interprétation sur les particularités de la rivière Montmorency pourraient y être installés.

4.3. La vallée sèche de la rivière Ferrée

La rivière Ferrée prend sa source au nord-est du bassin versant, traverse le lac de la Retenue à l'Ange-Gardien et termine sa course dans la rivière Montmorency. La dernière partie de cette rivière est souterraine, c'est-à-dire qu'elle s'infiltre, délaissant son lit originel. C'est cette partie délaissée qu'on appelle la vallée sèche (#3 sur la Figure 3). Comme il a été proposé de traverser cette vallée à l'aide d'un escalier ou d'une passerelle piétonnière (voir le point 3) pour joindre le parc des Résurgences (SÉPAQ) et la rue des Émeraudes, un panneau d'interprétation de ce phénomène devrait y être installé. De cet endroit débute une descente vers la rivière Montmorency aussi appelée « Marches-Naturelles » en prise avec la vallée sèche de la rivière Ferrée. Les usagers pourront emprunter cette voie pour traverser la rivière Montmorency *via* une passerelle qui pourrait être mise en place (voir le point 3), afin de rejoindre le Camping municipal de Beauport en rive ouest, à la hauteur de la rue de la Sérénité.

4.4. Les ruines de l'usine Montmills

L'usine d'écorçage Montmills fût implantée en 1908 (#4 sur la Figure 3). Cette entreprise employa plus d'une centaine de personnes et ferma ses portes en 1947. Il en reste encore aujourd'hui quelques ruines au beau milieu de la végétation (Figure 5). Un banc, une poubelle ainsi qu'un panneau d'interprétation sur les quatre périodes historiques marquantes de cet endroit (les guerres (1755 à 1759), le moulin Vachon (1883 à 1903), la villégiature (1903 à 1910) et l'usine Montmills (1908 à 1947)) pourraient être mis en place.



Figure 5 : Ruines de l'usine Montmills à Beauport (source : CBRM)

4.5. Le marais du Camping municipal de Beauport

Ce marais de 2,3 ha est situé sur le territoire de la Ville de Québec, à 200 m du lac du Délaissé et est adjacent au Camping municipal de Beauport (#5 sur la Figure 3). Une importante partie de ce marais a été remblayée lors de la construction d'un stationnement dans les années 80. Il sert toujours d'habitat à une grande variété d'espèces fauniques (CAGEB, 2001). Il contribue à la rétention des fortes précipitations en plus de filtrer les eaux de ruissellement. Le secteur du marais est principalement utilisé en hiver par les skieurs de fond. En été, un sentier partant du lac du Délaissé longe le marais en sa partie est. Ce sentier permettrait aux utilisateurs de faire la liaison entre le corridor récréo-aquatique et la piste cyclable arrivant à la hauteur du stationnement du camping. Un panneau d'interprétation de ce milieu humide devrait être installé le long du sentier informant ainsi les visiteurs sur les rôles que jouent les marais et les espèces présentes.



Figure 6 : Le marais du Camping municipal de Beauport (source : CBRM)

4.6. Le lac du Délaissé

Le lac du Délaissé n'en est pas vraiment un. Il constitue plutôt un élargissement de la rivière Montmorency (Figure 7). Les berges de la rive ouest sont en partie aménagées pour le camping et le récréo-tourisme. On y retrouve d'ailleurs une descente pour les embarcations (#6 sur la Figure 3). Ce site, formant une plage de sable, offre un point de vue magnifique sur le lac. Une aire d'arrêt pourrait y être aménagée (avec support à vélo, poubelle et table à pique-nique), en plus d'un panneau d'interprétation traitant de la formation des îles et des différentes espèces d'oiseaux et de poissons qu'on y retrouve.



Figure 7 : Lac du Délaissé (source : CBRM)

4.7. La propriété d'Hydro-Québec du secteur des Trois-Sauts

Hydro-Québec est propriétaire d'un site qui occupe les deux rives de la rivière Montmorency à la hauteur du secteur des Trois-Sauts (Figure 8). La portion dispose de sentiers riverains ainsi que d'ouvertures importantes sur le cours d'eau, qui peuvent être mises à profit comme relais d'observation du paysage, avec la mise en place d'équipements minimums comme un abri pour la pluie, une poubelle et des tables à pique-nique.

La portion en rive ouest constitue toutefois l'essentiel de la propriété (#7 sur la Figure 3). Elle était autrefois utilisée comme terrain de camping pour les employés d'Hydro-Québec (Club Quatre-Vents).

Comme ce secteur de la municipalité de Boischatel est isolé du territoire principal de cette municipalité et qu'il était peu patrouillé par les forces policières, des actes de vandalisme à répétition ont amené Hydro-Québec à abandonner le site. Malgré sa volonté de vouloir en réduire l'accès et les corvées de nettoyage réalisées une fois l'an par le CBRM (5 tonnes de déchets amassés en 2005), mandaté par Hydro-Québec depuis 2003 pour gérer le site, ce dernier demeure la proie de la négligence de certains visiteurs, et par le fait même, se dégrade petit à petit comme en fait foi la Figure 9.

Malgré ce fait, les attraits de cet emplacement sont demeurés pratiquement intacts et il présente un grand potentiel récréo-touristique, offrant une vue magnifique sur la rivière et une possibilité de baignade (Figure 10). Le rapide des Trois-Sauts qui le longe est couramment utilisé pour le canot-kayak (experts) et la pêche sportive. Le site lui-même est souvent utilisé pour le camping sauvage. L'aménagement de ce terrain, la mise en place d'infrastructures sanitaires minimales et l'augmentation du taux de fréquentation permettraient d'en stopper la dégradation, de le mettre en valeur et d'en faire profiter à un maximum de citoyens, en toute sécurité. On pourrait y installer un abri couvert, des poubelles, un support à vélo et des tables à pique-nique. Des sentiers peuvent être aménagés sur le site, mais un seul point d'entrée ou de sortie doit être prévu (Figure 3) afin de limiter et contrôler les accès à ce lieu à protéger.



Figure 8 : Un des trois saults du secteur du même nom (source : CBRM)



Figure 9 : Déchets laissés sur la place par les visiteurs (source : CBRM)



Figure 10 : Plage à la hauteur du rapide des Trois-Sauts (source : CBRM)

4.8. La station de pompage des Îlets de la Ville de Québec

La station de pompage d'eau potable des Îlets (#8 sur la Figure 3), construite vers la fin des années 80 pour desservir la ville de Beauport était constituée de bassins de captage situés en zone inondable (récurrence 0-15 ans à l'eau libre; submersion typiquement aux cinq ans reliée aux embâcles). La source d'approvisionnement était constamment menacée de défaillance, l'eau de la rivière devenait turbide lors des crues et l'eau captée était livrée telle quelle après désinfection seulement. Le captage devait périodiquement être fait à même les bassins et malgré cela, l'eau livrée subissait des variations

importantes de couleur. La Ville a donc entrepris de se conformer aux nouvelles normes de qualité d'eau potable et une usine de filtration a été ajoutée dernièrement au dispositif existant en 2008. Cette nouvelle composante a été construite le long de la rue du Torrent. Un système de pompage plus performant, de type mixte combinant judicieusement captages sous-fluvial et superficiel, fera en sorte que les présents bassins devraient être graduellement abandonnés pour cause de risque de défaillance possible en période de crues et/ou d'embâcles majeurs. Le site peut donc déjà être considéré pour une reconversion.

À terme, on peut envisager la conversion des bassins eux-mêmes (Figure 11), qui auront servi jusqu'alors au captage et à la décantation primaire de l'eau potable, vers une vocation récréo-aquatique. Quelle que soit la forme d'aménagement qui sera retenue, il est proposé que ce site soit ultimement reconverti en aire de repos pour les utilisateurs du corridor. Cette aire serait sans doute la plus aménagée du circuit avec le Camping municipal de Beauport, ayant un casse-croûte, un téléphone public, un abri, une aire de jeux, une pompe à air, des tables à pique-nique, des poubelles, un point d'eau, des installations sanitaires, un plan des sentiers, des supports à vélo et un petit stationnement pour les utilisateurs venus de l'extérieur. Ce projet, encore à l'état de concept, a fait l'objet d'une étude spécifique à l'INRS-ETE (Percheron, 2006) ou différents aspects d'un aménagement intégré sont abordés : habitats, sécurité publique (inondations), potentiel récréatif, etc.



Figure 11 : Vue aérienne des bassins de captation d'eau potable du poste des Îlets de la Ville de Québec (source : Google)

4.9. Le milieu humide du secteur des Îlets : le Rigolet

Ce milieu humide, appelé le Rigolet (Figure 12), s'est développé le long d'un bras de la rivière Montmorency qui vient en contact direct avec le cours principal de celle-ci aux 2-3 ans en moyenne en crue à l'eau libre et environ à la même fréquence lors d'embâcles même mineurs. Il se situe entre l'exploitation de la sablière CSL- Loma et le secteur résidentiel des Îlets (#9 sur la Figure 3). La présence de déchets de toute nature ainsi que l'exploitation de la sablière à proximité menacent l'intégrité de ce milieu humide (Figure 13 et Figure 14). De plus, la Ville de Québec a installé deux structures transversales à ce bras, de type endiguement ou simple rehaussement de profil, les deux munies de vannes ballon permettant de vidanger la zone intermédiaire après la crue. La première structure est située en amont, l'autre est en aval du milieu humide (près de la rue des Îlets). Elles ont pour fonction d'empêcher l'eau d'envahir le secteur et d'inonder les résidences. L'effet est souvent contraire malheureusement en empêchant l'eau de provenance intermédiaire de s'évacuer. De plus, les structures étant relativement basses, les crues et les embâcles de la rivière continuent de surpasser leur cote d'implantation.

Ajoutons que le ruissellement urbain qui sera éventuellement généré par le futur développement résidentiel projeté dans la sablière CSL- Loma risque fort d'être acheminé vers ce milieu humide qui deviendra *de facto* un bassin de rétention et un marais filtrant. Les intentions du propriétaire ne sont pas encore connues à cet égard. L'alternative serait d'acheminer les eaux pluviales directement à la rivière Montmorency au risque de contaminer l'eau captée pour la distribution d'eau potable, ce qui n'apparaît pas souhaitable. Ce milieu se draine dans le « fossé de ceinture », un ancien bras de la rivière Montmorency à l'écoulement pérenne, lequel fait maintenant partie intégrante du système de captage du poste des Îlets. Le fossé de ceinture permet d'emmagasiner une réserve d'eau à turbidité normale et de l'utiliser lors des épisodes de crue qui rendent la rivière elle-même trop turbide. Afin d'assurer la fonction éventuelle du Rigolet en tant que bassin de rétention et milieu filtrant, et d'atténuer le risque d'inondation dans le secteur des Îlets, il faudra tôt ou tard rouvrir le fossé de ceinture et le remettre en communication avec le cours principal de la Montmorency.



Figure 12 : Vue du milieu humide (Rigolet) à partir de la sablière et du sentier le longeant (source : CBRM)

Le site du Rigolet, de concert avec les interventions complémentaires au poste de pompage (fossé de ceinture) doit donc être mis en valeur et protégé en tant que composante importante du maintien de la qualité de l'eau de la rivière Montmorency. Il est recommandé d'adoucir les pentes et de végétaliser le talus dénudé de la sablière à l'ouest afin de prévenir l'érosion par le ravinement. Une corvée de nettoyage sera aussi requise afin d'éliminer les déchets accumulés au fil des années dans le plan d'eau. Un belvédère muni d'un panneau d'interprétation pourrait être installé en bordure de ce milieu en vue de sensibiliser les visiteurs à sa fragilité, à son utilité et à sa richesse écologique. L'analyse de l'hydraulicité du secteur devra être mise à jour en fonction de la vocation à donner à ce milieu, et en vue de prévenir les inconvénients des inondations (isolement temporaire surtout).



Figure 13 : Pneus retrouvés dans le Rigolet (source : CBRM)



Figure 14 : Exploitation de la sablière à proximité du Rigolet (source : CBRM)

4.10. La plage de la rivière Montmorency

Un des sentiers de VTT sur la rive est aboutit à une petite plage le long de la rivière Montmorency (Figure 15), faisant face à la rue des Trois-Saults (#10 sur la Figure 3). En cet endroit, le courant est faible et il serait possible d'aménager le site pour la baignade. Ce lieu pourrait donc servir d'aire de repos pour les utilisateurs du corridor récréo-aquatique. Le cas échéant, il faudrait y installer une poubelle et un support à vélo et en permettre l'accès à pied seulement.



Figure 15: Plage sur la rive est de la rivière Montmorency (source : CBRM)

Note : traces de passage d'un VTT visibles dans le sable

5. Conclusion et étapes à venir

Le concept de corridor répond à un des enjeux identifiés par le CBRM dans son Plan Directeur de l'Eau (PDE), soit l'accessibilité à l'eau et aux berges. Le tracé potentiel proposé pour le corridor ou ses variantes relieraient de nombreux sites d'intérêt, tout en redonnant accès au public à la rivière Montmorency. Ce dernier s'intégrerait bien au réseau cyclable en place, en plus de bénéficier des infrastructures existantes. Cette forme de mise en valeur ne saurait être réalisée sans prendre en compte les dangers de dégradation que représente une telle ouverture du territoire si les mesures de surveillance et d'entretien appropriées ne sont pas mises en place simultanément. Ce projet va également nécessiter une concertation élargie des intervenants de l'eau dans le bassin versant, incluant la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval qui envisage aussi de se doter d'un circuit cyclable et de miser davantage sur son potentiel récréo-aquatique pour son développement futur.

Cette proposition de tracé potentiel, avec ses variantes et ses sites à mettre en valeur et à protéger s'inscrit naturellement dans un concept global de mise en valeur des plans d'eau de la grande région de Québec, concept incarné, croyons-nous, dans le Plan vert, bleu, blanc à venir de la Ville de Québec. D'autant plus que des concepts de Parc linéaire sont déjà implantés ou en voie de l'être sur la plupart des cours d'eau de la région, la Saint-Charles (30 km), la Promenade Samuel-de-Champlain (15 km) et la baie de Beauport en tête de liste, mais aussi les rivières Beauport, du Cap-Rouge, Duberger, et non la moindre, la Jacques-Cartier (les pistes Liseuse et Dansereau, 15 km en rive de piste cyclable et pédestre). Toutes, sauf la Montmorency... Nous croyons qu'il est déplorable que l'idée de dédier un projet de valorisation des berges de cette rivière ne soit pas encore exprimée par la volonté publique de la ville.

La Jacques-Cartier est sans doute la rivière qui présente le plus de similitudes avec la Montmorency et c'est du type d'aménagement léger qui y est appliqué que nous nous inspirons dans la vision présentée ici. Il est aussi à noter que la Montmorency est la seule rivière de la Ville qui présente des potentialités telles que celles de la Jacques-Cartier : faible urbanisation, omniprésence de sites naturels, qualité de l'eau irréprochable, paysages, pratique généralisée du canot-kayak.

Si cette proposition, du moins au niveau du principe est intégrée dans le Plan vert, bleu, blanc de la Ville, le CBRM est prêt à s'engager ou participer dans une étude de faisabilité technique et financière approfondie, et travailler à la concertation des différentes parties prenantes pour la réalisation du projet. D'ailleurs, ce projet a déjà reçu l'aval de principe du Conseil d'administration du CBRM, les modalités restant bien sûr à définir.

6. Bibliographie

CAGEB (2001) Caractérisation et inventaire d'oiseaux du marais du camping municipal de Beauport, 51 p.

Tourisme Québec (2000) Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine, 81 p.

Vélo Québec (1996) Guide technique d'aménagement des voies cyclables - Planification, design et réalisation, 161 p.

Percheron, Ambroise (2006). Contribution en vue du réaménagement intégré multifonctionnel du tronçon des Îlets (prise d'eau) de la rivière Montmorency. Mémoire présenté pour l'obtention du grade de maître sciences (M. Sc.) en Sciences de l'eau. INRS-ETE